

Service administration générale

Acte n°2015-17

ARRÊTÉ

Arrêté fixant la nouvelle composition du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du SDIS du Tarn (CHSCT)

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 4 juillet 2014 fixant la composition du CHSCT,

VU les résultats des élections professionnelles du 04 décembre 2014 désignant les représentants du personnel au CHSCT,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 29 avril 2015 portant désignation des représentants des collectivités territoriales au CHSCT du SDIS du Tarn,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La nouvelle composition du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du SDIS du Tarn, s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Michel BENOIT	Christophe TESTAS
Jean-Paul RAYNAUD	Marc COUSINIE
Christophe DULAUD	Florian SOUYRIS
Sébastien LAMADON-PERIE	Philippe CNOCQUART
Céline ALBERT	Eric VINCENT

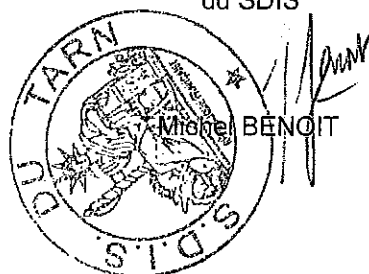
Représentants du personnel	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Julien DURAND	Benoît GUILHOU
Guillaume LANDES	Maxime BERBIGUIER
Benjamin ROUMEGAS	Grégory FABRE
Marc VIGOUROUX	Suellen LACROIX
Jean-Jacques DARGET	Jean-François ALIBERT

Article 2 :

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **11 JUIN 2015**

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

06 JUIL. 2015

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.